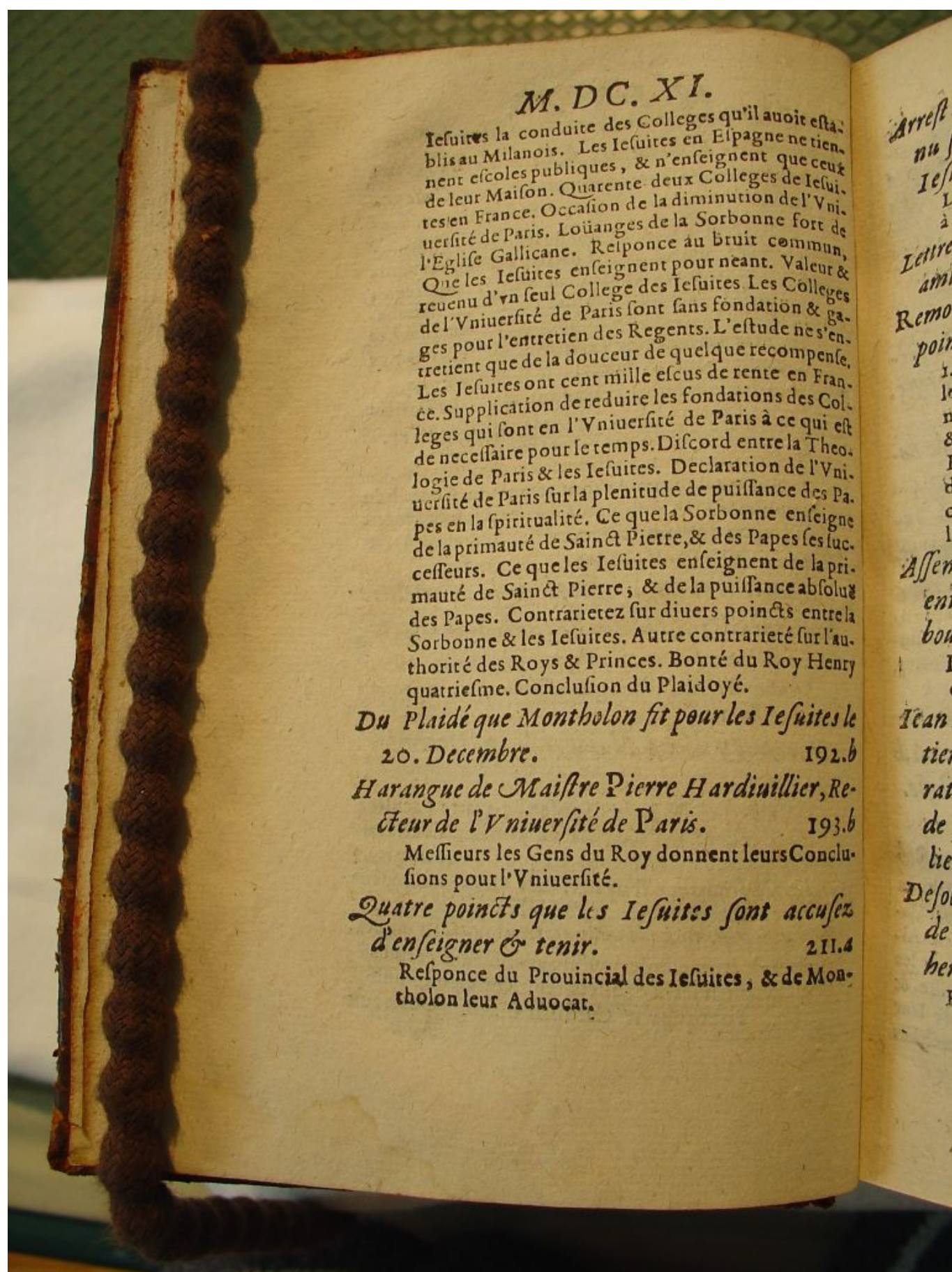


1611_Table_13.jpg



M. DC. XI.

Iesuites la conduite des Colleges qu'il auoit esta-
blis au Milanois. Les Iesuites en Espagne ne tien-
nent escoles publiques, & n'enseignent que ceuz
de leur Maison. Quarante deux Colleges de Iesui-
tes en France. Occasion de la diminution del' Vni-
uersité de Paris. Louanges de la Sorbonne fort de
l'Eglise Gallicane. Responce au bruit commun,
Que les Iesuites enseignent pour néant. Valeur &
reuenue d'un seul College des Iesuites. Les Colleges
del' Vniuersité de Paris sont sans fondation & ga-
ges pour l'entretien des Regents. L'estude n'es'en-
tretien que de la douceur de quelque recompense.
Les Iesuites ont cent mille escus de rente en Fran-
ce. Supplication de reduire les fondations des Col-
leges qui sont en l' Vniuersité de Paris à ce qui est
de necessaire pour le temps. Discord entre la Theo-
logie de Paris & les Iesuites. Declaration de l' Vni-
uersité de Paris sur la plenitude de puissance des Pa-
pes en la spiritualité. Ce que la Sorbonne enseigne
de la primauté de Sainct Pierre, & des Papes ses suc-
cesseurs. Ce que les Iesuites enseignent de la pri-
mauté de Sainct Pierre, & de la puissance absolue
des Papes. Contrarietez sur diuers poincts entre la
Sorbonne & les Iesuites. Autre contrarietez sur l'au-
thorité des Roys & Princes. Bonté du Roy Henry
quatriesme. Conclusion du Plaidoyé.

Du Plaidé que Montholon fit pour les Iesuites le
20. Decembre. 192.b

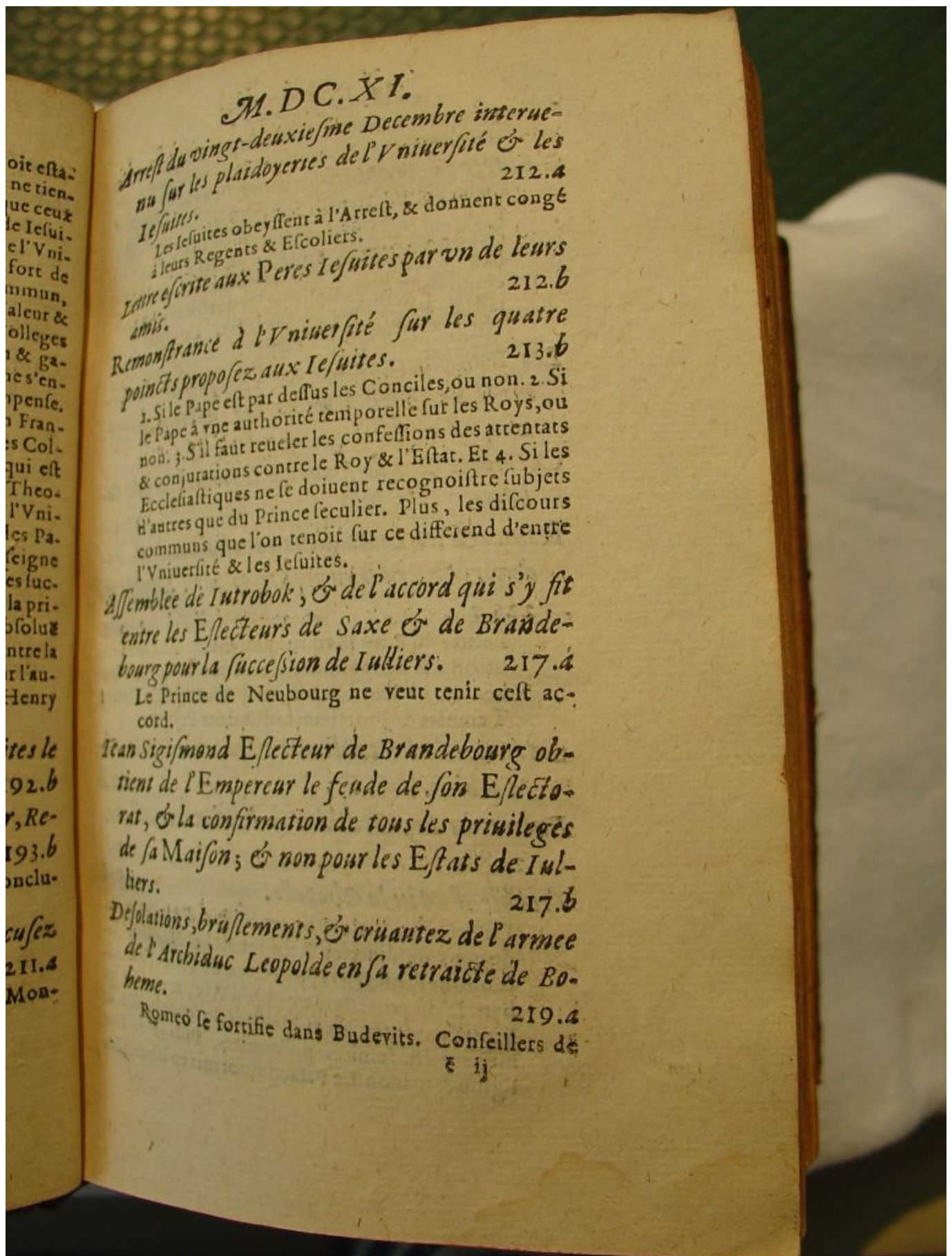
Harangue de Maistre Pierre Hardinillier, Re-
cteur de l' Vniuersité de Paris. 193.b

Messieurs les Gens du Roy donnent leurs Conclu-
sions pour l' Vniuersité.

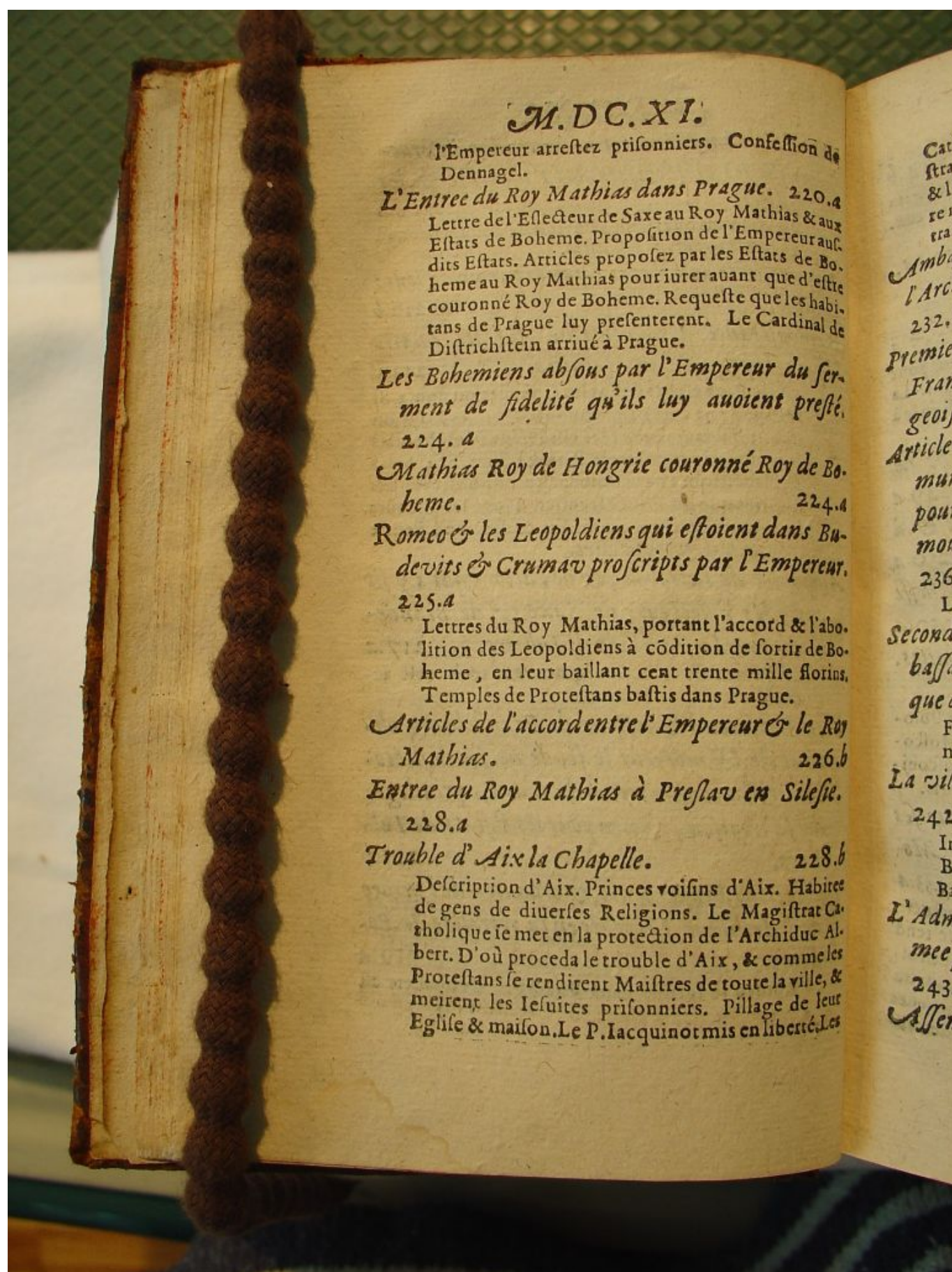
Quatre poincts que les Iesuites sont accusez
d'enseigner & tenir. 211.4

Responce du Prouincial des Iesuites, & de Mon-
tholon leur Aduocat.

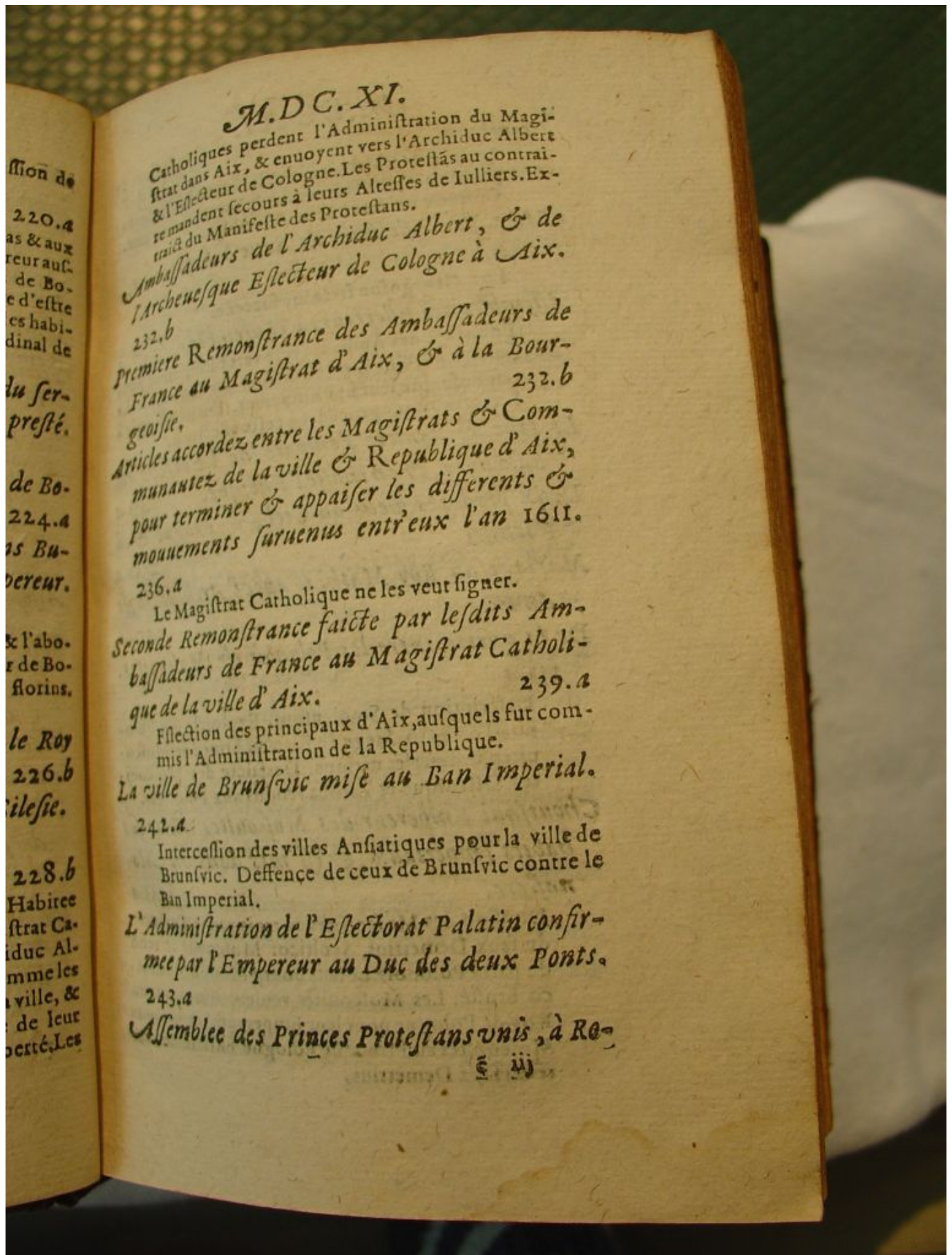
1611_Table_14.jpg



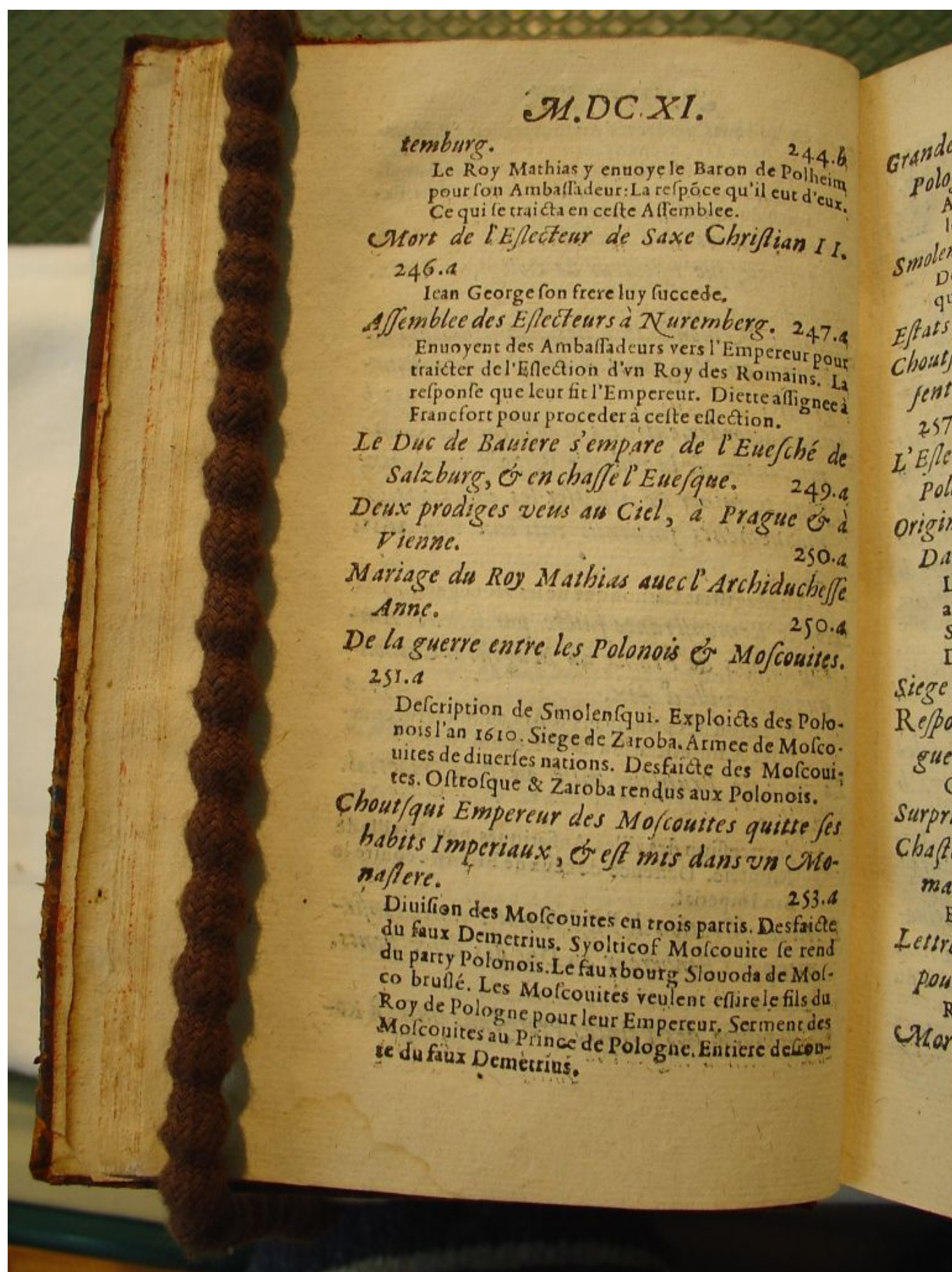
1611_Table_15.jpg



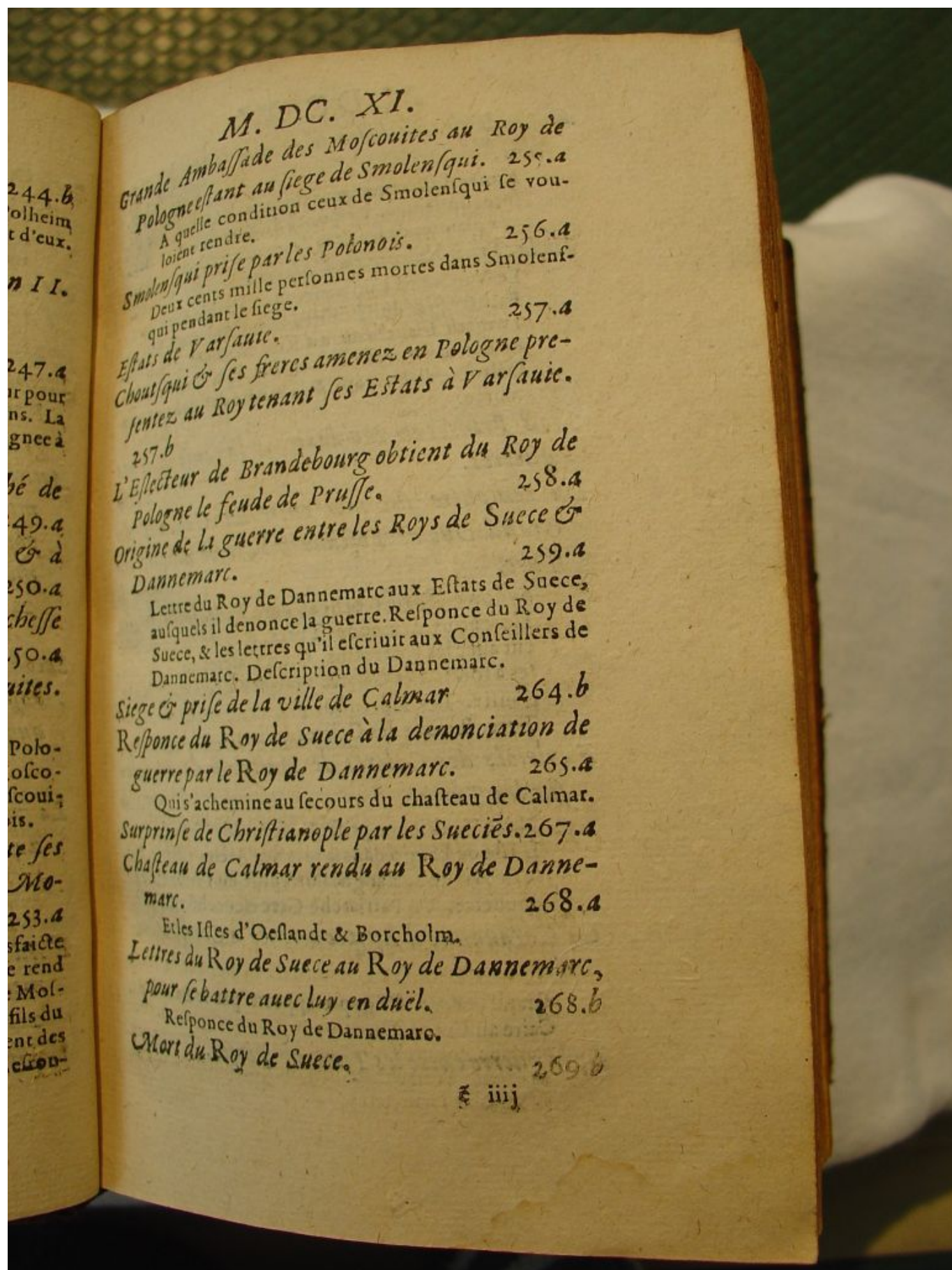
1611_Table_16.jpg



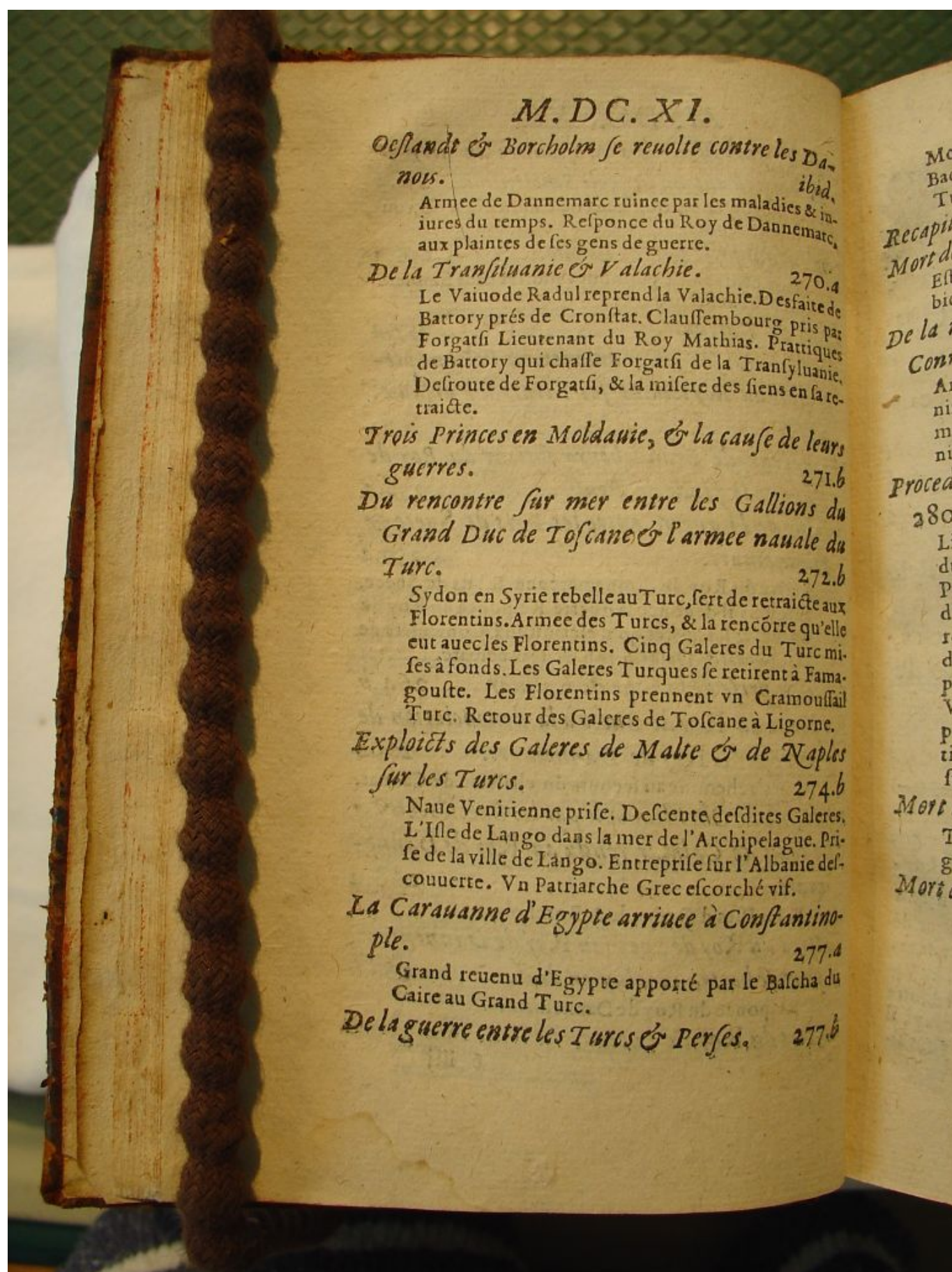
1611_Table_17.jpg



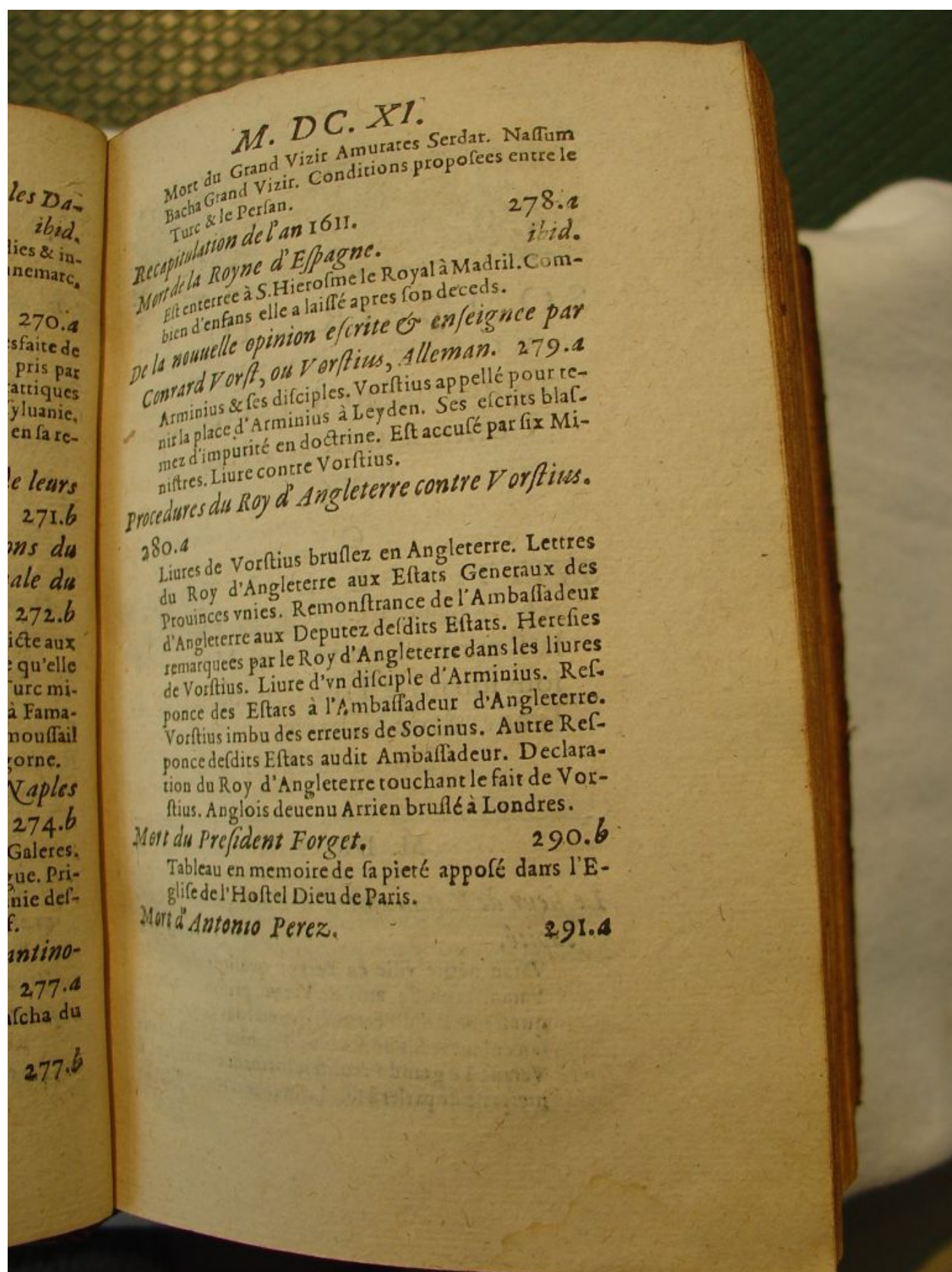
1611_Table_18.jpg



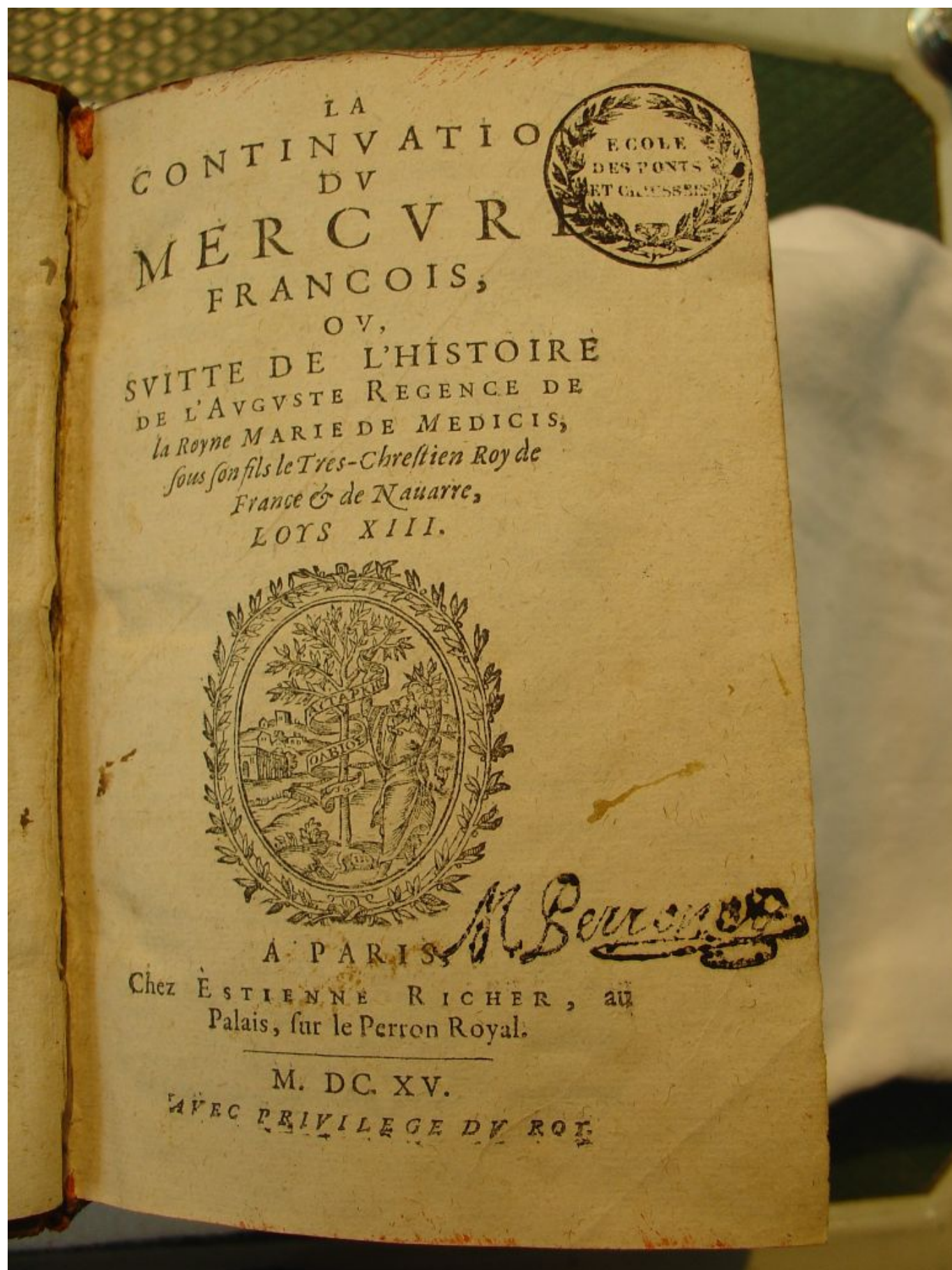
1611_Table_19.jpg



1611_Table_20.jpg



1610_Avis_00.jpg



1610_Avis_01.jpg

Le Libraire au Lecteur.

CEST la Continuation du Mercure François m'estant tombée entre les mains, l'ay pensé qu'en l'imprimant tu la receurois d'aussi bon œil que le Mercure, tant pour la diuersité des discours & relations des choses memorables aduenues depuis trois ans en l'Europe, que pource que particulièrement elle contient ce qui s'est passé de plus remarquable en France sous l'Auguste Regence de la Royne Marie, mere du Roy, iusques au commencement de ceste année 1613.

Vn sage & ancien Politique a fort bien dit, Qu'il faut pendant la minorité d'un Roy, faire trois choses. La premiere, Fermer les portes aux guerres & entreprises. La seconde, Traicter des alliances avec les Princes estrangers: Et la troisieme, Procurer & solliciter la Paix entre les Princes, ou Republiques, ses voisins.

Ce sont de verité trois belles Maximes d'Estat, lesquelles la Royne Regente a tres-prudemment obseruees; Car pour la premiere, on verra en ce liure comme elle a fait esvanouir les legers vmbrages de ceux qui estans entrez en des deffiances & ialouies, s'estoient laissez porter à faire amas de soldats, prattiquer des Assemblies & Conseils en diuerses Prouinces de France, & à plusieurs actes contraires à l'Edict de Nantes: ce qui eust, non pas fermé, mais ouuert la porte pour donner passage à attaquer la dignité de la Majesté Royale du Roy son fils, qu'elle a aussi vertueusement maintenue, comme jadis fit la Royne Blanche en sa Regence durant la minorité du Roy saint Loys son fils.

Pour la seconde, elle se voit aux alliances par mariages entre les Maisons de France & d'Espagne.

Et pour la troisieme, qui est, D'auoir procuré la Paix entre les Princes & Republiques, voisins ou alliez de la Couronne de France, cela se voit aussi dans ce liure, au discours du trouble d'Aix la Chapelle, & à la diligence que les Ambassadeurs qu'elle y a enuoyez y ont apporté pour le pacifier: Comme aussi en l'ordre qu'elle a donné pour empescher que les pretentions du Duc de Sauoye sur Geneue, & sur ses voisins, ne troublassent la Paix.

Le Roy S. Loys auoit ceste troisieme Maxime en

à ij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan